

PAC : CPC Architecture

Réunion du 18 novembre 2008

	NOM	Prénom		Fonction	Institution	Courriel
P	SIMONS	Henri	Président	B		henri.simons@
P	DASSONVILLE	Chantal	Président	B	CFWB	chantal.dassonville@
E	GENARD	Jean-Louis		B	Directeur La Cambre Archi	jean-louis.genard@
E	ANTOINE	Danièle		W	Directrice Fondation rurale de Wallonie	d.antoine@frw
P	LHOAS	Pablo		B	Archi-Prof La Cambre Archi	pablo@lhoas-l
E	COHEN	Maurizio		B	Archi-Prof La Cambre Archi	mauriziocohen@
P	VANHAMME	Marie		B	Présidente CIVA	mvanhamme@
P	BRAUSCH	Géraldine		W	Philo ULG	ge@liege.com
E	DAWANS	Stéphane		W	Philo/romaniste Lambert Lombart	sdawans@sky
	VAN CRIEKINGEN	Mathieu		B	Géographe ULB	Présence à co
E	MOORE	Thomas		W	Historien CFWB	thomas.moore@
	HERMAN	Ariane		B	RBC Cabinet Picqué	A contacter

ChD distribue les docs suivants :

- un document de synthèse sur les axes de la politique architecturale en CFWB
- la résolution du Conseil de l'UE du 12 février 2001 sur la qualité architecturale dans l'environnement urbain et rural
- le Projet de conclusions du Conseil de l'UE relatives à l'architecture : contribution de la culture au développement durable. Ce texte sera adopté le 20-11-2008. (rem : texte adopté à l'unanimité par les 27)
- Rappel de l'existence du FEPA (Forum Européen des Politiques Architecturales) né en 2000 = un réseau regroupant 3 piliers dans les 27 Etats membres : les organisations professionnelles – les ministères en charge de l'archi – les institutions culturelles. Voir www.efap-fepa.eu
- Rappel du texte de l'accord de Gvt pour la législature (CFWB et RBC) – de la note d'orientation de Fadila LAANAN – des conclusions des Etats généraux de la Culture.
- Rappel du Livre blanc « qui a peur de l'architecture ? »
- Rappel de l'étude PRATIC : il existe un secteur non marchand de l'architecture (site toujours en ligne) www.pratic.be

Il nous faut désigner un rapporteur au sein du groupe. P.Lh. demande pourquoi ce n'est pas PAC qui met à disposition un rapporteur ?

La demande : proposer et lister les enjeux d'une politique de l'architecture pour la prochaine législature.

Le texte sur les axes de la politique en CFWB peut servir de base pour déterminer quelques thèmes de travail :

1. Les pouvoirs publics et la valeur d'exemple
2. le débat – la réflexion – la recherche
3. la diffusion – la sensibilisation – la promotion
4. l'actualité

- 5.l'émergence
- 6.la sensibilisation des enfants
- 7.la transversalité
 - a. audiovisuel
 - b. photographie
 - c. écriture et édition
- 8.L'international
- 9.les partenariats
 - a. CIVA
 - b. Bozar
 - c. CIAUD
 - d. Les écoles
 - e. autres

Un projet de décret a été déposé sur la table du GVT de la CF et est actuellement en discussion avant d'être soumis au Parlement → texte à communiquer. Il prévoit :

- l'intégration de l'architecture dans le champ des politiques culturelles.
Commentaire de G.B.: Il est utile de redéfinir la notion de politique culturelle avant d'affirmer que l'architecture appartient au champ des politiques culturelles.
- la création formelle de la cellule architecture et ses missions (Médiation-accompagnement dans les processus de marchés publics pour la désignation des concepteurs + diffusion-promotion). *Commentaires : la réussite d'un marché réside dans une bonne définition du programme et un bon jury. H.S estime que la cellule devrait pouvoir refuser en justifiant, la composition d'un jury. Il estime cependant que prévoir la moitié d'architectes dans cette composition est à discuter.*
- l'intégration des œuvres d'art, et des disciplines connexes (paysage, design mobilier et signalétique) comme parties du processus menant à la qualité architecturale. *Commentaire d'H.S. : il faut privilégier la mise en place d'une commission dans tous les cas de figure.*

Différents sujets sont abordés dans le désordre :

- Qu'en est-il des procédures de débat populaire ? Existente-elles ? Oui dans le cadre des procédures de permis. Quelle est leur pertinence ?
- Pouvons-nous envisager une évolution de la loi sur les marchés publics qui tienne mieux compte de la spécificité du service architectural (comme évoqué lors des réunions précédentes des CPC archi) ?
- La planification pourrait-elle se libérer des critères formels pour se concentrer sur les questions géographiques et socio-économiques ?
- Clarifier les enjeux du patrimoine. Sur Bruxelles, la situation est très confuse. Sur la Wallonie, l'emprise des valeurs patrimoniales sont souvent source de blocage pour le développement de l'architecture de création.

- Quid de la situation de l'enseignement de l'histoire de l'architecture dans les écoles ?
- Proposition de création d'une biennale d'architecture à Bruxelles. *Commentaire de P.Lh : il existe déjà « nouveaux plaisirs d'architecture ». Il y a aussi la journée de l'architecture (mise en œuvre une seule fois du côté francophone)*
- Le projet PRATIC devrait être réactivé.
- Il serait utile de mobiliser d'autres personnes sur des thèmes sociaux et économiques afin de ne pas enfermer les débats dans des questions d'esthétiques ou de formes.
- Ch.D souligne aussi l'importance de ne pas s'enfermer dans le débat bruxello-bruxellois
- G.B a écrit un texte sur le G.A.F. (geste architectural fort). Peut-elle communiquer ce texte à la commission ?
- Une approche des logiques de PPP (Partenariat Public Privé) est nécessaire.
- Il nous est demandé aussi d'intégrer dans nos réflexions la question du DD (Développement Durable) et des nouveaux dispositifs PEB (Performance Energétique des Bâtiments) appliqués en RW et en RBC.
- La question de la complexité administrative doit être abordée. Les charges sont trop importantes.
- Les thèmes enseignement et recherche sont également importants.

Prochaines réunions de 12 à 14h au même endroit:

- 24/11
- 9/12
- 16/12

Chaque membre est invités à compléter les thèmes et sujets avec ses propres réflexions, voire en ajouter.